BULLETIN D'INSCRIPTION

A imprimer, à compléter et à renvoyer, accompagné du chèque de règlement libellé à l'ordre de :

AMICALE DES JEUNES DE VARSBERG à l'adresse suivante.

Amicale des jeunes de Varsberg

23c, rue de l'église 57880 VARSBERG

avant le 09 septembre 2019 (cachet de la poste faisant foi).

ÉPREUVE CHOISIE : ❑ 20km ❑ 9,5km ❑ Marche 9,5km

(non chronométrée)

Nom - Prénom_____

Sexe : M ❑ F ❑ Date de naissance : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

E-mail :_____@_____

REPAS : uniquement sur réservation

- Assiette de crudités
- Goulasch, Spätzle
- Fromage
- Flan.

Nombre de repas _____

DROITS D'INSCRIPTION :

ATTENTION majoration de 5 € pour inscription le jour même sur les parcours trail.

12 € Trail 20 km 8 € Trail 9,5 km 4 € Marche 9,5 km 8 € Repas

RETRAITS DES DOSSARDS :

Retrait des dossards sur place à partir de 8h30.

Fin de la remise des dossards 30 minutes avant le début de chaque course. **Ravitaillement sur les 3 parcours**

DOCUMENT A ENVOYER POUR PARCOURS TRAIL :

❑ Je suis licencié(e) photocopie de la licence.

❑ Je suis majeurs mais pas licencié(e) joindre obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition établie par un médecin et datant de moins d'un an.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de dommages subis ou causés par moi-même, avant, pendant et après l'épreuve et j'accepte que mon nom, prénom et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias à l'issue de la course. Epreuve se déroulera quelles que soient les conditions climatiques. En cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué.

À _____le |__|__| |__|__| 2019

Signature :

REGLEMENT

Art. 1 : *Le trail de la Madone et marche est organisé par l'association « l'Amicale des jeunes les copains d'abord de Varsberg » il se compose de deux parcours.*

- un parcours de 9,5 km (260m D+) accessible pour les coureurs occasionnels et marcheurs.

- un parcours de 20 km (650m D+) destiné aux coureurs réguliers, le parcours varié emprunte des chemins de forêts, des sous-bois et des prairies. Les montées et les descentes vont se succéder sans beaucoup de temps de récupération.

Art. 2 : *La compétition est ouverte à tous à condition d'avoir 18 ans le jour de la course. Cette compétition est ouverte aux licenciés et non licenciés. Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée :*

- Pour les licenciés : une photocopie d'une licence athlétisme délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

- Pour les non-licenciés : un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition précisant "non contre indication à la pratique de la course à pied hors stade en compétition".

Art. 3 : *Les inscriptions se font uniquement en utilisant le bulletin téléchargeable (format PDF) disponible sur le site de l'amicale des jeunes de Varsberg. Les inscriptions devront parvenir au plus tard le 09 septembre à l'adresse suivante l'amicale des jeunes de Varsberg, 23c rue de l'église 57880 Varsberg, cachet de la poste faisant foi. Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Votre inscription comprend la participation au trail, le dossard et les ravitaillements. Il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription en cas de désistement ou de non présentation le jour de la course, toute inscription pour un des deux parcours est irréversible, aucun changement de parcours ne sera possible*.

Art. 4 : *Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile auprès des assurances* du *Crédit Mutuel de Strasbourg*. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou d'incident divers : chute, dégât matériel, vol, dégradation, perte, etc. ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Il est expressément indiqué que les engagées participent sous leur propre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement, en contractant une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus lors de la manifestation.

Art. 5 : *Le retrait des dossards s'effectuera le jour même de la manifestation à partir de 8h30. Fin de la remise des dossards 30 minutes avant le début de chaque course. Le* ***dossard doit être porté sur la poitrine, le ventre ou le short, il est interdit de positionner le dossard dans le dos ou sur le sac à dos. Le dossard doit être visible pendant la*** *totalité de la course, non plié, porté correctement attaché par 4 épingles de sûreté. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation. Toute affectation du dossard est ferme et définitive aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le chronométrage est assuré par une puce électronique intégrée à votre dossard. Ces dossards seront fournis par la société Chrono Race.*

Art. 6 : *Un poste de secours sera implanté place de la Mairie à Varsberg (lieu de départ et d'arrivée) pendant toute la durée de l'épreuve. Les soins seront assurés par deux sapeurs pompiers, deux infirmières et un médecins qui auront à leur disposition une trousse de secours, un défibrillateur, deux quads pour se déplacer en cas d'intervention sur le parcours. Des signaleurs équipés de téléphone portable sont disposés à différents endroits du parcours (traversée de route, croisements, changements de direction). Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les passages ouverts à la circulation. Chacun s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course. Les secours peuvent être joints grâce au numéro de téléphone qui figure sur chaque dossard. En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade des pompiers, à ce moment là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.*

Art. 7: *Les parcours à suivre seront signalés par des flèches directionnelles blanches en plâtre sur le sol, ruban de signalisation rouge et blanc, flèches sur piquets de couleur rouge pour 20 km bleu pour 9,5 km. Les concurrents s'engagent à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours, respecter le balisage et les consignes des signaleurs présents sur les parcours. Les bicyclettes, engins à roulettes ou motorisés sont formellement interdits. Les chiens doivent être tenus en laisse.*
Le coureur accompagné de son chien pendant la course ne sera pas classé dans les 3 premières places pour une question d'équité, puisqu'en montée, le chien peut présenter une aide en tractant le coureur. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Poste de ravitaillement disposé sur le parcours :

- 1 ravitaillement pour le parcours de 9,5 km sera proposé à 4,5 km.

- 3 ravitaillement pour le parcours de 20 km sera proposé à 6 km - 11,2 km - 15,4 km.

- 1 ravitaillement de fin de course attendra tous les concurrents à l'arrivée.

Art. *8 : Le départ des deux courses aura lieu place de la Mairie de Varsberg : 10h00 parcours de 20 km, 10h30 parcours de 9,5 km. Départ libre pour la marche entre 9h00 et 10h00. L'arrivée aura lieu au même endroit. Une barrière horaire est mise en place. L'heure limite d'arrivée des derniers coureurs de chaque course est fixée à 13h00. Les coureurs arrivant après cette barrière horaire ne seront pas classés. Les coureurs qui prendront l'initiative de terminer le parcours le feront sous leur propre responsabilité. Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des signaleurs situés sur les parcours. Il devra, si son état le permet, regagner par ses propres moyens le point d'arrivée en suivant obligatoirement l'itinéraire de la course.*

Art. 9 : Tout abandon de déchets et emballages divers est interdit. Des poubelles sont à votre disposition au départ, au poste de ravitaillement et point d'arrivée. Respecter la faune et la flore, aucune dégradation de quelque ordre que ce soit ne sera tolérée. L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent si ces consignes ne sont pas respectées.

Art. 10 : Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à l'utilisation et l'exploitation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître notamment sur le site internet de l'association, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour. En conséquence de quoi, il renonce expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'association qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité.

Art. 11 : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (catastrophes naturelles, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc…) ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents. L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation le jour même ou quelques jours avant. En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Art. 12 : Un briefing sera fait en début de chaque course. Les concurrents utiliseront soit les parkings existants dans le village, soit les parkings spécialement aménagés pour la manifestation, les bénévoles de l'association guideront les voitures vers ces parkings. En cas de manque de place le stationnement se fera dans les règles du code de la route.

Art. 13: Il y aura des toilettes sur place mais malheureusement pas de vestiaire ni de douche. Un repas, buvette, tables et bancs seront mis à disposition pour vous restaurer et échanger sur la course. La remise des prix sera effectuée après la course aux environs de 13h00, les 3 premiers temps scratch femmes et hommes du trail 20 km seront récompensés d'une prime et les premiers de chaque catégories du trail 9,5 km un trophée.

Art. 14 : Tous les concurrents du trail de la Madone s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription. Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion.